



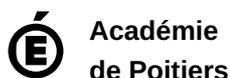
Changement de voie : passerelles

publié le 28/11/2012

Descriptif :

Une passerelle correspond à un changement de voie (de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle ou inversement).

Une **passerelle**  correspond à un changement de voie (de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle ou inversement) ou à un changement de spécialité de bac dans le même champ professionnel ou dans un autre champ, à l'intérieur de la voie professionnelle ou une poursuite d'étude à la fin d'un CAP vers une première professionnelle.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.